

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **7 juillet 2026** à **19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, le président, M. Francis Allaire, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, Jade Laporte, Nathalie St-Laurent, MM. David Malenfant, Philippe Magnenat, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Rita Chahine, directrice générale adjointe, Véronic Villeneuve, chef de division – planification – réglementation du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la sécurité incendie, Caroline Boivin, directrice du Service des communications et de l'expérience citoyenne, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Monsieur le Président ouvre la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2026-07-270

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Ajouts à l'ordre du jour :

- 18.1 Adoption de la Charte pour l'équité, l'accessibilité et l'inclusion dans le sport et l'activité physique et de son plan d'action 2026-2028
- 18.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente 2026-06-29 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs et section locale 5045, secteur aquatique
- 18.3 Dépôt – Rapport de dépenses – Délégation de pouvoirs et virements budgétaires
- 18.4 Réfection du passage à niveau du chemin du Plan-Bouchard par EXO
- 18.5 Suspension sans solde de l'employé no 100951

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-271

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **9 juin 2026**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-272**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1266-7

ATTENDU QU'en date du 9 juin 2026, le *Projet de Règlement 1266-7* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le *Règlement 1266-7 modifiant le Règlement 1266 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-273**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-202

ATTENDU QU'en date du 12 mai 2026, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-202 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 6 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 9 juin 2026, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-202 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-202 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu d'approuver le *Règlement 1418-202 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-274**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-203

ATTENDU QU'en date du 12 mai 2026, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-203 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 9 juin 2026, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-203 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-203 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le *Règlement 1418-203 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-275**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-204

ATTENDU QU'en date du 12 mai 2026, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-204 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 4 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 9 juin 2026, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-204 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-204 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Règlement 1418-204 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-276**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES
TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a déposé une demande d'aide financière au Ministre des transports et de la mobilité durable (MTMD) le 25 novembre 2025 (Dossier XTK77433);

ATTENDU QUE le MTMD a accordé à la Ville de Blainville, le 31 mars 2026, une aide financière de 240 000 \$ pour son projet de système de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville s'engage à respecter les normes du « Protocole de visibilité » pour les programmes d'aide financière du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville s'engage à transmettre au MTMD, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats obtenus relativement aux indicateurs s'appliquant au projet, tel qu'indiqué à la section 7 – Dispositions générales des modalités d'application.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Blainville et le Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec dans le cadre du « Programme d'aide financière au développement des transports actifs urbains (TAPU) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-277

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 16 JUIN 2026

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **16 juin 2026** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-278

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2026-00062
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(DEUXIÈME PORTE D'ISSUE SUR LE MUR AVANT)
345, RUE SAINT-PAUL
(LOT 1 904 330)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **26-06-06.1** du 16 juin 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'accorder au lot **1 904 330** du Cadastre du Québec (345, rue Saint-Paul), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une deuxième porte d'issue sur le mur avant du bâtiment principal**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit qu'une issue supplémentaire doit être aménagée sur le mur latéral ou sur le mur arrière de l'habitation.

Le tout, selon la condition suivante :

- Que l'architecture du nouvel abri de descente au sous-sol s'harmonise avec les matériaux de revêtement et la couleur du bâtiment principal.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-279

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2026-00068
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGES LATÉRALES TOTALES)
16, RUE PAUL-ALBERT
(LOT 2 320 992)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **26-06-06.2** du 16 juin 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accorder au lot **2 320 992** du Cadastre du Québec (16, rue Paul-Albert), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, des marges latérales totales de 5,6 mètres**, alors qu'au

tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, des marges latérales totales minimales de 6 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-280	PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – DEMANDES 2026-00060, 2026-00064, 2026-00050 ET 2026-00053
------------------------------	---

ATTENDU les recommandations du 16 juin 2026 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

- | | |
|-------------------|--|
| PIIA – 2026-00060 | 13, rue de Montjay
Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée
Recommandation C.C.U. 26-06-05.1 et plans (Annexe A) |
| PIIA – 2026-00064 | 60, rue de Montjay
Modification – Habitation unifamiliale isolée
Recommandation C.C.U. 26-06-05.2 et plans (Annexe B) |
| PIIA – 2026-00050 | 405, rue Omer-DeSerres, suites 104 et 105
ARMORIA
Nouvelle enseigne murale
Recommandation C.C.U. 26-06-05.3 et plans (Annexe C) |
| PIIA – 2026-00053 | 28, rue Chénier
Abattage d'un arbre
Recommandation C.C.U. 26-06-05.4 et plans (Annexe D) |

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2026-00060, 2026-00064, 2026-00050 et 2026-0005** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à D »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-281	AUTORISATION DE SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE 2026-05-28 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2229, COLS BLANCS
------------------------------	---

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2026-05-28** concernant la modification de l'horaire de travail du technicien en foresterie urbaine à la convention collective du *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2026-05-28** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-282

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Julie Chabannel** au poste-cadre permanent de « *Directeur du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* », à compter du 3 août 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-283

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
RESPONSABLE EN LOISIR
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Charlène Danis** au poste permanent de « *responsable en loisir* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à compter du 27 juillet 2026. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-284

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLER PRINCIPAL EN GESTION DES ACTIFS
SERVICE DU GÉNIE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de confirmer l'embauche de **M. Philippe Ryan** au poste-cadre permanent de « *conseiller principal en gestion des actifs* » au Service du génie, à compter du 31 août 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-285

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET
DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Guylaine Gagner** au poste-cadre permanent de « *conseiller en communications* » au Service des communications et de l'expérience citoyenne, à compter du 8 septembre 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-286

CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE TEMPORAIRE DE TECHNICIEN
AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Ville de Blainville bénéficie d'un financement accordé par Éco Entreprises Québec pour la réalisation d'un projet dont la durée est prévue jusqu'en décembre 2032;

ATTENDU QU'afin de respecter les exigences de l'entente de financement et d'assurer la réalisation des activités admissibles à la subvention, la Ville doit maintenir en fonction une ressource dédiée à l'exécution des tâches directement liées au projet;

ATTENDU l'article 2.03 de la convention collective des employés cols blancs et la lettre d'entente correspondante.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de créer un nouveau poste temporaire de « technicien aux matières résiduelles » au Service des travaux publics, qui relèvera du chef de section – gestion contractuelle, poste accrédité par la Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229 – cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-287

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 15 JUIN 2026

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 mai au 15 juin 2026** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-288

MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES FINANCES

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des finances** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Création d'un poste permanent d'« **analyste financier** », poste accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs, qui relèvera de la cheffe de division – finances;
- Abolition du poste de « **préposé à l'information** », effectif en date du départ officiel à la retraite de la titulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-289

ADOPTION DE MESURES FAVORISANT L'ACHAT LOCAL AU
QUÉBEC ET AU CANADA

ATTENDU QUE le contexte économique actuel commande le renforcement de la résilience économique du Québec et du Canada, de sa base industrielle et de ses chaînes d'approvisionnement;

ATTENDU QUE les gouvernements, les sociétés d'État, les municipalités et les organismes municipaux constituent des acteurs économiques majeurs par leurs achats de biens et de services;

ATTENDU QUE les entreprises québécoises et canadiennes contribuent directement à la création d'emplois de qualité, à l'innovation, au développement régional ainsi qu'aux revenus fiscaux permettant le financement des services publics;

ATTENDU QUE certaines entreprises et usines québécoises et canadiennes sont actuellement confrontées à des mesures tarifaires et des contraintes commerciales qui nuisent à leur compétitivité et fragilisent les emplois ainsi que les activités économiques qu'elles soutiennent; tel que le fabricant de camions Paccar situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont exprimé à plusieurs reprises leur volonté de soutenir le développement économique national et de favoriser l'achat local;

ATTENDU QU'il existe encore, dans plusieurs catégories de biens et de services acquis par les organismes publics et municipaux, des occasions d'accroître les retombées économiques locales en privilégiant, lorsque cela est possible, des produits et services québécois ou canadiens;

ATTENDU QUE les dépenses publiques constituent un levier stratégique pour soutenir la compétitivité des entreprises québécoises, favoriser l'innovation, renforcer les chaînes d'approvisionnement locales et contribuer au maintien des emplois sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu que la Ville de Blainville demande au gouvernement du Québec d'accroître la marge de manœuvre des municipalités en matière d'approvisionnement public afin qu'elles puissent mieux adapter leurs processus d'appels d'offres aux réalités économiques de leur territoire, dans le respect des lois et des accords commerciaux applicables;

QU'elle demande aux gouvernements du Québec et du Canada de renforcer, au sein de ses ministères et organismes publics, la stratégie d'achat québécois visant à maximiser les retombées économiques des dépenses publiques réalisées au Québec;

QU'elle invite les municipalités du Québec à favoriser, dans leurs processus d'approvisionnement, et lorsque les cadres législatifs, réglementaires et les accords commerciaux le permettent, l'acquisition de biens fabriqués au Québec ainsi que de produits et services issus de fournisseurs québécois, afin de maximiser les retombées économiques locales et de soutenir les entreprises d'ici;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la première ministre du Québec, Mme Christine Fréchette, au premier ministre du Canada, M. Mark Carney, à la ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Mme Mélanie Joly, au député de Groulx, ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures, M. Éric Girard, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Bernard Drainville, à la députée fédérale de Thérèse-De Blainville, Mme Madeleine Chenette, au député de Blainville, M. Mario Laframboise, aux chefs des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale ainsi qu'à la Chambre des communes et au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Guillaume Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Stéphane Bertrand quitte son siège à 20 h 39.

**RÉSOLUTION...
2026-07-290**

**APPUI - RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) SUR LA GESTION DES
MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES DANS LE GRAND
MONTRÉAL**

ATTENDU le dépôt du rapport du BAPE sur le Projet de réaménagement de la cellule 6 au centre de traitement Stablex à Blainville, en septembre 2023;

ATTENDU QUE l'une des conclusions de ce rapport prévoit qu'il est impératif que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs réalise un état des lieux sur la gestion des matières dangereuses résiduelles et des matières non dangereuses préoccupantes;

ATTENDU le refus du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de donner suite à cette conclusion du BAPE;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) via la commission de l'environnement et de la transition écologique, a entamé un portrait et une stratégie relativement à la gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans le Grand Montréal;

ATTENDU l'adoption, le 11 juin 2026, du rapport de consultation publique de la Commission de l'environnement et de la transition écologique de la CMM portant sur la gestion des matières dangereuses résiduelles dans le Grand Montréal

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que la Ville de Blainville soutienne les recommandations contenues au rapport de la Commission de l'environnement et de la transition écologique de la CMM portant sur la gestion des matières dangereuses résiduelles dans le Grand Montréal;

QU'elle demande officiellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de mettre en œuvre les recommandations prévues dans le rapport sur la gestion des matières résiduelles dangereuses adopté par la CMM le 11 juin 2026;

QU'elle réitère la demande faite à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience générique sur la gestion des matières dangereuses résiduelles afin de brosser le portrait complet des quantités, des flux et des installations d'entreposage, de valorisation et d'élimination des matières dangereuses résiduelles et des sols contaminés. Il sera alors possible d'amorcer notamment une démarche de planification des installations et une révision globale du cadre de gestion de ces matières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Stéphane Bertrand reprend son siège à 20 h 41.

**RÉSOLUTION...
2026-07-291**

**APPUI AU PROJET « SOMMET DES LAURENTIDES –
LES ÉLUS(ES) DES LAURENTIDES S'ENGAGENT »**

ATTENDU QUE les Laurentides font face à des défis environnementaux majeurs, notamment la crise climatique et la pression sur les milieux naturels, qui nécessitent une action collective et coordonnée;

ATTENDU QUE plusieurs initiatives municipales et citoyennes en matière de transition socioécologique sont actuellement menées de façon fragmentée sur le territoire des Laurentides;

ATTENDU QUE certaines mesures environnementales n'ont de poids véritable que si l'ensemble des municipalités de la région avancent ensemble;

ATTENDU QUE le « Sommet des Laurentides » constitue une démarche régionale inédite portée directement par les élus(es) municipaux, visant à accélérer la transition écologique dans les 76 municipalités des Laurentides;

ATTENDU QUE cette démarche s'articule autour de quatre chantiers thématiques prioritaires : les écosystèmes naturels et la biodiversité, la mobilité durable et active, l'économie circulaire, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE le projet prévoit la tenue de deux grands sommets régionaux (en 2026 et 2027), ainsi que des événements sous-régionaux de suivi pour transformer les engagements en actions concrètes;

ATTENDU QUE la participation de la Ville de Blainville à cette démarche collective permettra d'amplifier l'impact de ses propres actions environnementales et de bénéficier de l'expertise et du soutien régional;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC travaillent à la révision des schémas d'aménagement et à l'intégration des nouvelles OGAT;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC travaillent également à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans climat;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC se sont dotées de *Plans régionaux des milieux humides et hydriques* (PRMHH) en cours de mise en œuvre et que seule une collaboration régionale peut réellement tenir compte du caractère sans frontière des milieux hydriques;

ATTENDU QUE les MRC se sont dotées de *Plans de gestion des matières résiduelles*;

ATTENDU QUE le CPÉRL s’est doté d’une table de mobilité durable et que seule une collaboration territoriale permettra la mise en œuvre fructueuse des mesures de cette table;

ATTENDU QUE la cohérence de ces planifications nécessite une gestion intégrée, durable et résiliente à l’échelle régionale, favorisant le développement de projets structurants et porteurs ainsi que le partage des expériences et connaissances entre les MRC afin de mettre en œuvre des pratiques éprouvées et concertées;

ATTENDU QUE cette initiative vise à faire des Laurentides un modèle inspirant pour l’ensemble du Québec en matière de transition socioécologique.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu que la Ville de Blainville appuie officiellement le « Sommet des Laurentides » et s’engage à participer activement à cette démarche régionale de transition écologique;

QU’elle s’engage à participer aux sommets prévus en 2026 et 2027, ainsi qu’aux événements sous-régionaux de suivi;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de la municipalité à cette démarche régionale;

QUE la Ville de Blainville contribue financièrement au projet pour un montant de 5 000 \$;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l’organisme porteur, Éco-corridors laurentiens.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-292**

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D’ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d’autoriser les membres du conseil identifiés à l’Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-293**

**DEMANDE DE TRANSFERT À LA VILLE DE BLAINVILLE DES
COMPENSATIONS FINANCIÈRES LIÉES AUX ATTEINTES AUX
MILIEUX HUMIDES**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville accueille sur son territoire, depuis plus de quarante (40) ans, le plus important site d’enfouissement de matières dangereuses résiduelles (MDR) au Québec, exploité par l’entreprise Stalex;

ATTENDU QUE l’exploitation continue de ce site impose à la collectivité locale des contraintes importantes sur les plans environnementaux, territoriaux et économiques;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations de l’entreprise, la Ville doit composer avec l’aménagement d’une nouvelle cellule d’enfouissement de matières dangereuses résiduelles au cœur de sa tourbière, milieu naturel présentant une valeur écologique significative;

ATTENDU QUE depuis 2015, l’entreprise Stalex dépose des argiles excédentaires sur un terrain situé à proximité de la cellule 5, et que ces dépôts ont entraîné l’altération de plus de 50 % des milieux humides présents sur ce terrain;

ATTENDU QUE les milieux humides jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, la régulation hydrique du territoire ainsi que la lutte contre les effets des changements climatiques;

ATTENDU QUE l'ajout d'une nouvelle cellule d'enfouissement sur le territoire de la Ville de Blainville prive notre population d'un territoire à fort potentiel de mise en valeur et entraîne une perte de valeur foncière susceptible d'affecter directement les revenus municipaux;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Blainville est la principale, sinon la seule, à subir les inconvénients, nuisances et impacts découlant de l'exploitation du site de Stalex;

ATTENDU QU'une compensation financière gouvernementale versée directement à la Ville constituerait une reconnaissance tangible des coûts économiques, territoriaux et environnementaux assumés par la collectivité;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) transfère habituellement les compensations financières liées aux atteintes aux milieux humides au palier supralocal, soit à la MRC;

ATTENDU QU'il apparaît équitable que les compensations financières associées aux impacts directs subis localement soient versées à l'autorité municipale qui en assume concrètement les conséquences.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu que la Ville de Blainville demande officiellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) que les montants versés par l'entreprise Stalex à titre de compensation pour les atteintes portées aux milieux humides soient transférés directement à la Ville;

QU'elle insiste auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour qu'il applique son règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH);

QUE ces sommes soient dédiées au financement d'initiatives locales de conservation, de restauration et de mise en valeur des milieux naturels présents sur le territoire de la Ville;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, au directeur général de la MRC Thérèse-de Blainville, M. Kamal Et-Balta, au député de Blainville, M. Mario Laframboise, au chef du Parti libéral du Québec, M. Charles Millard, aux chefs du parti Québec solidaire, Mme Ruba Ghaza et M. Sol Zanetti, au chef du Parti québécois, M. Paul St-Pierre Plamondon et au chef du Parti conservateur, M. Éric Duhaime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-294

DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES AMENDÉE

ATTENDU QUE l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* impose à tout membre du conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE le greffier doit en faire rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier d'une déclaration amendée de ses intérêts pécuniaires signée par **M. Jean-François Pinard**, le tout conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-295

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 28 MAI 2026

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de la séance ordinaire du **28 mai 2026** du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-296

FINANCEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE le transport adapté est essentiel pour assurer la mobilité, l'autonomie et la participation sociale de ses usagers;

ATTENDU QUE la demande pour les services de transport adapté est en forte croissance sur la couronne nord, notamment en raison du vieillissement de la population;

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) maintient une politique de « zéro refus », qui assure le transport de tous les usagers, peu importe le motif de leur déplacement;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a pris la décision de baser la rémunération des services sur le niveau réel de 2024 pour l'année 2025, plutôt que l'achalandage, dans un contexte où celui-ci connaît une augmentation marquée;

ATTENDU QUE cette approche crée un écart significatif entre le financement accordé et les besoins réels, mettant une pression accrue sur l'ARTM, les organismes de transport et, ultimement, si la situation n'est pas résolue, sur les finances des municipalités qui font déjà face à d'importantes pressions;

ATTENDU QU'un cadre financier avait été convenu entre le gouvernement du Québec, les villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et l'ARTM afin d'assurer un financement prévisible jusqu'en 2028;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a demandé à l'ARTM et aux organismes de transport collectif de dégager des économies, notamment par la mise en œuvre de chantiers de mutualisation de services, incluant le transport adapté.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de demander au gouvernement du Québec de réviser les modalités de financement du transport adapté afin qu'elles reflètent l'évolution réelle de l'achalandage et des besoins;

De rappeler au gouvernement du Québec l'importance de respecter le cadre financier convenu avec lui, notamment en matière de prévisibilité du financement;

De demander au MTMD de s'assurer que les décisions de financement qu'il prend ne compromettent pas la capacité à financer l'ARTM afin de maintenir un niveau de service adéquat du transport adapté pour l'ensemble de la région métropolitaine;

De transmettre la présente résolution à la première ministre du Québec, au ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux député(e)s du territoire, à la présidence de l'ARTM, à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux municipalités de la région métropolitaine ainsi qu'aux opérateurs publics de transports collectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-297

OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-298

PARTICIPATION AU PROJET-PILOTE MUNIVI

ATTENDU QUE MUNIVI est un projet-pilote porté par Espace MUNI visant à apporter des solutions concrètes pour améliorer la conciliation famille-travail-vie politique des élu·es municipales et élus municipaux;

ATTENDU QUE la participation au projet-pilote MUNIVI, en tant que milieu preneur, permet à la Ville de bénéficier d'un accompagnement gratuit pour identifier des mesures de conciliation accessibles et adaptées aux réalités de son conseil municipal;

ATTENDU QUE la participation au projet-pilote MUNIVI, en tant que milieu preneur, nécessite que la ville identifie une élue ou un élu responsable de la démarche ainsi qu'une ou un fonctionnaire pour coordonner la démarche à l'interne de l'organisation;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à améliorer les mesures de conciliation famille-travail-vie politique offertes à son conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu que la Ville de Blainville confirme à Espace MUNI son intérêt à participer au projet-pilote MUNIVI en tant que milieu preneur;

De nommer madame Nadia Théberge, chef de division – paie et système RH au Service des ressources humaines pour coordonner et assurer le suivi de la démarche MUNIVI, laquelle aura le mandat de :

- Participer à des rencontres de travail et de suivi, si nécessaire;
- Donner des infos/les avantages et bénéfices auxquels les élus ont accès;
- Participer à l'élaboration des mesures de conciliation;
- Participer au processus d'évaluation du projet-pilote.

De nommer madame Marie-Claude Perron à titre d'élue responsable de la démarche MUNIVI au sein du conseil municipal, laquelle aura le mandat de :

- D'assurer le lien entre le comité de travail et le conseil municipal;
- Sonder le conseil municipal sur les besoins, réalités et contraintes en matière de conciliation famille-travail-vie politique;
- Élaborer et adopter des mesures de conciliation;
- Participer au processus d'évaluation du projet-pilote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-299

**ANNULATION DES SOLDES DES RÈGLEMENTS
NON CONTRACTÉS POUR UN MONTANT DE 9 210 000 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé, selon ce qui y était prévu, l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'**Annexe** jointe à la présente résolution;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du *Ministère*;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu que la Ville de Blainville modifie les règlements identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la façon suivante :

- **PAR LE REMPLACEMENT** des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'**Annexe**;
- **PAR L'AJOUT** d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'**Annexe**;
- **PAR LA MODIFICATION** de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville informe le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'**Annexe** ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiements comptants » de l'**Annexe**;

QUE la Ville de Blainville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'**Annexe**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-300	ACCEPTATION DE PROPOSITION DOSSIER DP2026-064 FOURNITURE, LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT D'ARBRES
--	---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **2321-2392 QUÉBEC INC. (PÉPINIÈRE Y. YVON AUCLAIR ET FILS)** pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'arbres, au montant de **50 215,33 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.746.00.541**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-301	ACCEPTATION DE PROPOSITION RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE TÉLÉMÉTRIE POUR LES STATIONS DE POMPAGE ET LE POSTE DE SURPRESSION RENAISSANCE
--	---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **LUMEN (DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.)** pour le renouvellement des licences de télémétrie pour les stations de pompage et le poste du surpression Renaissance ainsi que le logiciel de notification d'alarmes pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 2 mai 2031, au montant de **70 549,14 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.320.00.415**.

QUE le directeur du Service des Travaux publics soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-302	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DOSSIER SA2023-040 P COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
--	---

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-09-486** adoptée le 19 septembre 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercé au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027, au montant de **6 234 581,55 \$ taxes incluses** comme suit :

- Lot 1 : au montant de **3 885 136,05 \$ taxes incluses**;
- Lot 2 : au montant de **2 349 445,50 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.451.10.446, 02.451.20.446, 02.454.10.446 et 02.454.20.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-303	MODIFICATION DE CONTRAT DOSSIER SG2025-001 P PROGRAMME DE RÉFECTION DES CHAUSSEES 2025
--	---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser le paiement d'un montant additionnel de **63 146,66 \$ taxes incluses** à l'entreprise **PAVAGES MULTIPRO INC.** dans le cadre du contrat SG2025-001 P - Programme de réfection des chaussées 2025, de modifier le contrat en conséquence, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à imputer cette dépense à même le Règlement 1687.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-304	REJET DE SOUMISSION DOSSIER SG2026-020 HÔTEL DE VILLE – NOUVEAU BUREAU DE CADRE AU SERVICE DU GÉNIE
--	--

ATTENDU QUE le Service du Génie a lancé la demande de soumissions sur invitation **SG2026-020** pour l'aménagement d'un nouveau bureau de cadre au Service du Génie;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) seule soumission et qu'elle présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SG2026-020** pour l'aménagement d'un nouveau bureau de cadre au Service du Génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-305**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2027-001 P
PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION
DES CHAUSSEES (LOT 1)
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET
SURVEILLANCE**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du programme annuel de réfection des chaussées (lot 1), au montant de **233 629,20 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1707.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-306**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2027-002 P
PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION DES CHAUSSEES (LOT 2) –
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET
SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du programme annuel de réfection des chaussées (lot 2), au montant de **247 311,23 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement d'emprunt 1707.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-307**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2027-014 P
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS – ARCHITECTURE DU PAYSAGE –
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **ARTELIA CANADA INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réaménagement des parcs 2027, au montant de **187 754,18 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.03.414 (au Règlement 1713 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2026-07-308**

**ADOPTION DE LA CHARTE POUR L'ÉQUITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET
L'INCLUSION DANS LE SPORT ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE
SON PLAN D'ACTION 2026-2028**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville reconnaît que le sport et l'activité physique constituent des leviers essentiels de santé, de bien-être, d'épanouissement, d'inclusion sociale et de développement des communautés;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse participer pleinement à la pratique d'une activité physique ou sportive, sans égard à son âge, son genre, ses capacités, sa condition socioéconomique ou toute autre réalité;

ATTENDU QUE la Ville désire faire de l'équité, de l'accessibilité et de l'inclusion des principes directeurs qui guideront durablement ses décisions, ses politiques, ses programmes et ses investissements en matière de sport et d'activité physique;

ATTENDU QUE la Charte pour l'équité, l'accessibilité et l'inclusion dans le sport et l'activité physique traduit cette vision et établit les principes qui guideront les actions de la Ville;

ATTENDU QUE le premier plan d'action qui accompagne la Charte identifie des mesures concrètes permettant d'amorcer sa mise en œuvre et de traduire ces engagements en actions tangibles;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite affirmer son leadership en matière d'équité, d'accessibilité et d'inclusion dans le sport et l'activité physique et contribuer à mobiliser l'ensemble de ses partenaires autour de ces valeurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'adopter la Charte pour l'équité, l'accessibilité et l'inclusion dans le sport et l'activité physique de la Ville de Blainville, datée de juin 2026, ainsi que le premier plan d'action de mise en œuvre de la Charte;

QUE la Ville de Blainville s'engage à mettre en œuvre les actions prévues au plan d'action et à mobiliser les services municipaux afin d'assurer l'atteinte des objectifs de la Charte;

QUE les principes d'équité, d'accessibilité et d'inclusion soient progressivement intégrés aux politiques, programmes, infrastructures, pratiques administratives et processus décisionnels de la Ville lorsque pertinent;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux organismes sportifs, aux partenaires institutionnels ainsi qu'aux instances concernées afin de les informer de l'engagement de la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-309	AUTORISATION DE SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE 2026-06-29 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2229, COLS BLANCS ET SECTION LOCALE 5045, SECTEUR AQUATIQUE
--	---

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2026-06-29** concernant l'intégration des superviseurs aquatiques à la convention collective du ***Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 5045, secteur aquatique*** à compter du 9 août 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2026-06-29** avec le ***Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs*** et le ***Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 5045, secteur aquatique***, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-07-310	DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES
--	---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **juin 2026** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au

Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-311

**RÉFECTION DU PASSAGE À NIVEAU
DU CHEMIN DU PLAN-BOUCHARD PAR EXO**

ATTENDU QU'EXO a informé la Ville de Blainville que des travaux de réfection du passage à niveau du chemin Plan-Bouchard devaient être réalisés à l'automne 2024 afin d'assurer la mise à niveau et le maintien sécuritaire de cette infrastructure;

ATTENDU QUE ces travaux ont d'abord été reportés à l'année 2025, puis à nouveau à l'année 2026;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux permanents de réfection du passage à niveau est évalué à environ 1,2 M\$;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville n'est ni propriétaire de la voie ferrée, ni maître d'œuvre des travaux, et qu'elle n'exerce aucun contrôle sur leur planification, leur réalisation ou leur coût final;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) offre un programme d'aide financière permettant aux municipalités d'obtenir un remboursement pouvant atteindre 100 % des coûts des travaux réalisés par EXO pour l'entretien et la réfection des passages à niveau;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a déposé une première demande d'aide financière auprès du MTMD en octobre 2023, afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation des travaux alors prévus en 2024;

ATTENDU QU'à la suite du report des travaux à l'année 2026, cette première demande a été refusée par le MTMD et que la Ville de Blainville a dû présenter une nouvelle demande d'aide financière au MTMD en juillet 2025;

ATTENDU QUE plus d'une année après le dépôt de cette seconde demande, la Ville de Blainville est toujours en attente d'une décision du MTMD relativement à l'octroi de l'aide financière;

ATTENDU QUE dans l'attente de cette décision et afin d'assurer le maintien sécuritaire du passage à niveau, EXO doit procéder à des travaux temporaires d'entretien;

ATTENDU QUE ces travaux temporaires découlent directement du report des travaux permanents et des délais dans le traitement de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE ces délais entraîneront pour la Ville de Blainville des coûts additionnels estimés à 150 000 \$, lesquels auraient pu être évités si les travaux permanents avaient pu être réalisés selon l'échéancier initial;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville considère qu'il serait inéquitable que ces coûts supplémentaires soient assumés par ses contribuables alors qu'ils résultent de délais administratifs indépendants de sa volonté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu que la Ville de Blainville autorise EXO à réaliser à ses frais les travaux temporaires d'entretien du passage à niveau du chemin du Plan Bouchard afin d'assurer la sécurité des usagers jusqu'à la réalisation des travaux permanents;

QUE la Ville de Blainville demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de modifier la demande d'aide financière présentement à l'étude afin d'y inclure les coûts supplémentaires estimés à 150 000 \$ occasionnés par les travaux temporaires rendus nécessaires en raison des délais dans le traitement de la demande de subvention;

QUE le conseil municipal demande au MTMD de rendre une décision dans les meilleurs délais afin de permettre la réalisation des travaux permanents et d'éviter que des coûts additionnels continuent d'être assumés inutilement par la Ville;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, au député de la circonscription, à EXO ainsi qu'à toute autre instance concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-07-312

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO 100951

ATTENDU les événements reprochés à l'employé no. **100951**;

ATTENDU la recommandation de la directrice adjointe du Service des ressources humaines en date du 18 juin 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'ordonner la suspension sans solde pour une durée de trois (3) jours, de l'employé no. **100951**, laquelle devant être purgée à la date déterminée par le directeur du Service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2026-07-313

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu que la séance soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER